

## Formulaire de candidature Appel à projets : « Mobilité durable et entreprises »

A transmettre pour **le 22 mai 2018** avant 17h sous peine d'exclusion à l'adresse suivante :

**Monsieur Philippe LORENT, Directeur**  
**Service public de Wallonie – DGO2 Mobilité et Voies hydrauliques**  
**Direction de la Planification de la Mobilité**  
**Boulevard du Nord, 8**  
**5000 NAMUR**

Ou par mail à [alice.gobiet@spw.wallonie.be](mailto:alice.gobiet@spw.wallonie.be)

Personnes de contact :

Service public de Wallonie : Madame Charlotte DALLEMAGNE –  
[charlotte.dallemagne@spw.wallonie.be](mailto:charlotte.dallemagne@spw.wallonie.be) - 081/77.31.20.

Union Wallonne des Entreprises : Monsieur Benoit MINET –  
[mobilite@uwe.be](mailto:mobilite@uwe.be) - 010/48.94.05

Cabinet du Ministre Carlo DI ANTONIO : Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE –  
[Thibaut.DEVILLENFAGNE@gov.wallonie.be](mailto:Thibaut.DEVILLENFAGNE@gov.wallonie.be) – 081/710.384

### **1- Informations sur l'appel à projets**

La manifestation d'intérêt ci-présente est un dossier à envoyer par le(s) porteur(s) du projet indiquant sa volonté de développer un projet et décrivant le plus précisément possible celui-ci.

Les projets concernent des zones d'emplois géographiquement limitées : il doit obligatoirement s'agir d'un **Parc d'Activité Economique**. Le présent appel à projets s'adresse donc à tout acteur ayant un rôle de gestion ou d'animation dans ce type d'environnement (groupe d'employeurs formalisé en association ou non, intercommunale, parc manager, agence locale de développement, commune, comité subrégional, une entreprise individuelle dans son PAE,...).



Les porteurs de projet veilleront à **démontrer la dimension associative, partenariale ou participative** de leur projet en produisant l'accord des acteurs prêts à s'y investir et/ou des usagers concernés.

Mises à part les informations demandées ci-dessous, la manifestation d'intérêt peut évidemment reprendre tout élément complémentaire permettant de préciser la présentation du projet.

**Attention : Le soutien financier des candidats sélectionnés n'est pas assuré à ce stade. Il ne le sera qu'au terme réussi du processus complet de conventionnement des projets sélectionnés et il est conditionné à l'identification de minimum un Mobility Manager par parc. Celui-ci devra prendre part à la formation « Mobility Manager » dans les plus brefs délais.**

Toutes les informations sur le rôle du Mobility Manager et les modalités d'inscriptions à la formation se trouvent sur la page suivante : [Formation Mobility Manager](#).

## 2- Généralités

### 2.1. Nom du projet

.....  
.....  
.....

### 2.2. Porteur(s) du projet

Nom(s) : .....

Fonction(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel(s) : .....

### 2.3. Mobility Manager ou personne désignée pour suivre la formation

Nom(s) : .....

Fonction(s) : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel(s) : .....

### **3- Description générale du projet**

**3.1. Degré d'implication du/des porteur(s) de projet (rôle et participation dans le projet)**

**3.2. Description de la zone concernée par le projet (idéalement identifiée sur une carte à joindre en annexe) et ses caractéristiques notamment en termes de nombre et type d'employeurs (public-privé) et d'emplois**

**3.3. Description résumée de la situation actuelle de l'accessibilité et de la mobilité de la zone et des travailleurs**

### **3.4. Objectifs du projet**

### **3.5. Attentes des porteurs de projet en termes :**

- de résultats pour le projet ;
- de soutien des partenaires régionaux

### **3.6. Estimation budgétaire**

#### **4- Annexes à joindre (optionnel)**

- ✓ Annexe 1 : une carte dans lequel s'intègre le projet, à l'échelle d'une partie suffisante de la commune
- ✓ Annexe 2 : photos représentatives de la situation existante